

Information sur les cotisations dans des fonds avec FAD

Vous avez choisi d'effectuer une cotisation à votre police de fonds distincts dans une option avec frais d'acquisition différés (FAD), également appelée option avec frais de sortie. Le présent document vise à vous permettre de comprendre les différentes options de frais d'acquisition qui vous sont offertes au titre d'une police de fonds distincts de la Canada Vie. Veuillez examiner l'information ci-dessous pour vous aider à déterminer si le fait de continuer à cotiser à la police que vous détenez, qui est assortie d'une option avec FAD, répond toujours à vos besoins.

Grâce à l'option avec FAD, la Canada Vie verse une commission initiale à votre conseiller sans que cela réduise le montant initial que vous investissez. Si vous rachetez des parts de ce placement dans les sept ans suivant la date de la cotisation, vous pourriez devoir payer des frais de rachat.

Aux termes d'une nouvelle police de fonds distincts de la Canada Vie, vous pouvez choisir parmi les options de frais d'acquisition suivantes, lesquelles ne comprennent pas de frais de rachat anticipé.

Option de frais d'acquisition	Montant que vous payez	Fonctionnement
Option avec frais d'acquisition (AFA) – série standard	Jusqu'à 5 % du montant investi. Il n'y a aucuns frais lors du rachat d'unités.	<ul style="list-style-type: none"> Vous déterminez le taux avec votre conseiller. Les frais sont déduits du montant investi et versés à votre conseiller à titre de commission.
Option AFA – série privilégiée 1	Jusqu'à 2 % du montant investi. Il n'y a aucuns frais lors du rachat d'unités.	
Option AFA – série Partenaire	Jusqu'à 5 % du montant investi. Il n'y a aucuns frais lors du rachat d'unités.	<ul style="list-style-type: none"> Vous déterminez le taux avec votre conseiller. Les frais sont déduits du montant investi et versés à votre conseiller à titre de commission.
Option AFA – série privilégiée Partenaire	Jusqu'à 2 % du montant investi. Il n'y a aucuns frais lors du rachat d'unités.	<ul style="list-style-type: none"> Vous conviendrez également du pourcentage des frais de services-conseils et de gestion (SCG), qui se situent entre 0,50 et 1,25 %. Les frais SCG sont déduits de votre police chaque mois.
Option avec reprise de commission – 2 ans (ARC2) série standard et série privilégiée 1 et Option avec reprise de commission – 4 ans (ARC4) série standard et série privilégiée 1	Il n'y a aucuns frais lors du rachat d'unités.	<ul style="list-style-type: none"> Lorsque vous investissez dans l'option ARC2, la Canada Vie verse à votre conseiller une commission pouvant atteindre 3 %. Si vous demandez le rachat d'unités dans les deux ans suivant l'affectation d'une cotisation, votre conseiller devra peut-être retourner une partie de sa commission à la Canada Vie. Lorsque vous investissez dans l'option ARC4, la Canada Vie verse à votre conseiller une commission pouvant atteindre 3,5 %. Si vous demandez le rachat d'unités dans les quatre ans suivant l'affectation d'une cotisation, votre conseiller devra peut-être retourner une partie de sa commission à la Canada Vie.

Comme c'est le cas avec votre police existante, en plus de ce que vous payez au titre de ces options de frais d'acquisition aux termes d'une police de fonds distincts de la Canada Vie, vous êtes assujéti à des frais permanents reflétés dans le ratio des frais de gestion (RFG) et à d'autres frais. Consultez le document Aperçu du fonds pour obtenir de plus amples renseignements sur ces frais.

Il est important de noter que les caractéristiques particulières d'autres polices de fonds distincts peuvent différer de celles de votre police existante. Il se peut que votre police existante convienne mieux à vos besoins même si elle prévoit des frais de rachat. Nous vous recommandons de discuter avec votre conseiller si vous envisagez d'investir au titre d'une police de fonds distincts différente.

Pour consulter les documents Aperçu du fonds, visitez notre site Web à l'adresse canadavie.com. Pour obtenir des copies papier, acheminez votre demande par écrit à l'adresse suivante :
**États financiers des fonds distincts,
La Compagnie d'Assurance du Canada sur la Vie, 255 avenue Dufferin, London ON
N6A 4K1.**